

Compte-rendu de la séance du samedi 22 juin 2013

Présents :

Le collège des acteurs socio-professionnels :

M. Noël DUSSAC - M. David ERNEST - M. Jean-Pierre HASCOET - Mme Christine LECERF
- Mme Laurence ROUGER de GRIVEL

Le collège des experts, personnes qualifiées et institutionnels :

M. Loïc CHARBONNIER - M. Bertrand BARRE - Mme Isabelle DORISON - M. André
GAUDIN - M. Sylvain LEBAS

Le collège associatif :

M. Bernard DUCLOS -

Les élus et les représentants de la ville :

Mme Marie-Sabine GAVOIS - Mme Marie-Odile GRANDCHAMP

Absents excusés :

M. Maurice BLANDEAU - M. Pierre DELAYEN - Mme Irène NENNER -- M. Marcel DUMAS

Absents :

Mme Arielle AMILCAR - M. André HARLAY - Mme Olga ODINETZ

Nouveaux membres : Gilles PERTUSA

Invitée : Mme Cécile BLANCHET

Rappel de l'ordre du jour :

1. Points divers ;
2. La charte de développement durable sur la ville de Chaville de la ZAC du centre-ville / Points d'étapes.

Début de la séance : 9h35

Monsieur Bertrand Barré, Président du CC2D demande à l'assemblée de bien vouloir excuser l'absence de Monsieur Tampon-Lajarriette, adjoint au Maire en charge de l'urbanisme, qui a été hospitalisé pour une fracture au bras.

Monsieur le Président précise que les intervenants arriveront à 10 heures pour aborder le deuxième point de l'ordre du jour.

Monsieur Barré accueille Monsieur Gilles Pertusa, nouveau membre du CC2D venant compléter l'assemblée suite aux démissions survenues en début d'année. Il lui demande de bien vouloir se présenter rapidement.

Monsieur Pertusa gère une entreprise de bâtiment. Toute son équipe est qualifiée en développement durable et son activité est axée notamment sur la basse consommation. Actuellement, il a en cours la construction d'une maison à Chaville avec une chaudière à granulés bois, en tenant compte de l'étanchéité à l'air et en favorisant toujours les IFP énergies nouvelles.

Monsieur Barré salue Madame Cécile Blanchet qui a été invitée à assister à cette séance afin d'avoir un aperçu des travaux du Conseil Communal de Développement Durable.

Madame Blanchet informe l'assemblée qu'elle confirmera à la rentrée de septembre sa participation au CC2D. Elle est conseillère en développement durable à la CCIP des Hauts-de-Seine. Dans le cadre de la semaine de développement durable, elle a organisé des ateliers pour les enfants sur la prévention des déchets. Elle est également parents d'élèves au sein de l'APEEP.

1 – Points divers

Monsieur le Président informe l'assemblée que, compte tenu de l'article paru dans les tribunes de Chaville magazine, il a donné une interview à Chaville Magazine afin d'expliquer aux Chavillois les travaux du CC2D ; qui paraîtra dans le numéro de septembre ou d'octobre prochain. Il indique que dans le cadre de la Trame Verte et Bleue, GPSO organise 4 ateliers la semaine prochaine dont le contenu est indiqué en annexe. Il interroge les membres présents sur leur présence à ces ateliers et précise que les inscriptions peuvent se faire à la dernière minute par téléphone au 01 46 29 55 07.

Madame Dorison précise que ces ateliers sont la suite d'une précédente réunion à laquelle Madame Nenner et elle-même avaient assisté.

Monsieur Barré sollicite les membres présents sur les thèmes à aborder à la rentrée de septembre, la Municipalité n'ayant pas saisi pour l'instant le CC2D.

Monsieur Ernest propose comme thème l'Agenda 21 sur Chaville, notamment un point sur sa mise en œuvre. Il rappelle que les intervenants GPSO à la séance du 19 janvier dernier devaient adresser un complément d'information sur des points évoqués.

Monsieur Lebas propose le déplacement et la mobilité à Chaville.

Monsieur Charbonnier interroge Madame Grandchamp sur le projet du Conseil général des Hauts-de-Seine concernant l'avenue Roger Salengro.

Madame Grandchamp confirme que le projet existe mais qu'il n'y a pas actuellement de calendrier des travaux préétabli.

Monsieur Charbonnier souhaiterait pouvoir discuter et émettre des propositions relatives à ce projet.

Madame Grandchamp présentera cette demande auprès du Conseil général des Hauts-de-Seine.

Monsieur Dussac rappelle que, à l'occasion, et afin de promouvoir la nouvelle desserte du T6, les bus de Phébus se déploieront probablement différemment.

Monsieur Dussac informe qu'une nouvelle ligne de bus « Lursine » sera mise en service afin de permettre la connexion au tramway T6, fin 2014, en passant par la gare Chaville RER C. Elle desservira Viroflay-Chaville-Vélizy (T6 : arrêt Wagner). A l'occasion de la semaine européenne de la mobilité, cette nouvelle desserte sera promue le dimanche 22 septembre. Il rappelle également la difficulté pour le STIF à offrir la gratuité des bus pour une journée. En effet, la démarche faite sur une commune doit se faire également sur la région.

Monsieur Duclos rappelle à nouveau les nuisances engendrées par les lignes régulières des bus d'entreprises, qui sont peu remplis.

Monsieur Duclos a assisté à la conférence organisée par GPSO sur les économies d'énergie en copropriété. Il déplore le peu de participants, compte tenu de l'intérêt du sujet.

Madame Grandchamp souligne que l'information était donnée dans le Chaville Magazine du mois de mai.

Monsieur Barré remercie les intervenants et leur donne la parole.

2- La charte de développement durable sur la ville de Chaville de la ZAC du centre-ville / Points d'étapes

Les intervenants présents : l'aménageur, l'architecte paysagiste et les promoteurs.

Concernant les promoteurs : Les Nouveaux Constructeurs sont maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage pour l'îlot Paul Bert. Akerys gère le projet Mosaïque, derrière l'église et Bouygues Immobilier le projet « Coteaux », côté route des gardes.

Monsieur Raymond Loiseleur, aménageur, SPL Seine Ouest Aménagement, rappelle que le projet relatif à la ZAC du centre-ville date de 2009, l'année 2010 fut celle des diagnostics, 2011 celle du désamiantage, 2012 celle de la démolition et 2013 l'année des constructions.

Monsieur Bardia remplace Monsieur Provost, architecte paysagiste et chef de l'opération. Il indique à l'assemblée la création d'un axe privilégié pour les piétons suivant le parcours de l'eau ; le flux sera guidé par la position des végétaux ainsi que celle de l'éclairage public et du mobilier urbain. Tout ceci permettra une circulation fluide dans la ZAC avec aussi un éclairage doux et sécurisé utilisant des leds. La seule modification apporté au projet fut l'abattage du marronnier, l'arbre ayant été diagnostiqué malade.

Monsieur Barré demande aux intervenants des précisions sur la circulation des véhicules, à savoir si la rue de Stalingrad sera sans voitures et si la rue Albert 1^{er} sera mise en sens unique ou en double sens.

Monsieur Loiseleur précise que ce sujet doit être abordé avec la commune mais il est préférable d'envisager une « zone 20 » qui comprend une voie pour les piétons et une tolérance pour les véhicules avec des éléments paysagés et du mobilier urbain comme régulateur de vitesse.

Il souligne que les lampadaires, les corbeilles sont utilisés comme potelets évitant ainsi des frais de fonctionnement à la collectivité. En effet, les potelets sont souvent abîmés et les changer génère un coût à la commune.

Il rappelle les principes du projet :

- ✚ La cogénération (*Le principe de la cogénération consiste à produire en même temps et dans la même installation, à partir de la même énergie combustible, de la chaleur (énergie thermique) et de l'énergie électrique.*)
- ✚ La collecte enterrée (*le camion enlève la cuve*). *Nota : à Issy-les-Moulineaux, les déchets sont aspirés ; mais cette technique n'est pas applicable à Chaville). cuve est aspirée par le camion)*
- ✚ L'aménagement d'une zone de rencontre
- ✚ La mise en valeur de l'eau et de la forêt

Monsieur Pinchon, Les Nouveaux Constructeurs intervient.

Il rappelle que, comme toutes les constructions actuelles, il existe un suivi de chantier propre. Celui-ci est effectué par l'entreprise Qualiconsult, expert et bureau de contrôle. Les risques sont analysés pour la sécurité de tous (école, arrêts de bus, riverains, piétons) à l'aide d'un réseau de sentinelles qui font partie des riverains. Par exemple, ils sont deux à la MJC, et trois à l'école. L'information est transmise au personnel du chantier. Les entreprises s'engagent, des réunions mensuelles sont organisées relatives aux actions à entreprendre et au suivi de celles-ci. Le bilan de chantier indique l'historique, les désaccords et les défaillances des entreprises.

Monsieur Ernest interroge les intervenants concernant le tri des matériaux pendant le chantier.

Monsieur Pichon indique que la gestion des déchets est traitée directement sur le chantier avec des bennes spécifiques afin de diminuer les coûts et de revaloriser le tri. Un bordereau est émis pour le suivi des déchets. Il rappelle également que, dans le cadre du chantier propre, les nuisances sonores (centrale à béton), la pollution des sols (huile de décoffrage) et la pollution visuelle (poussière, fumée) doivent être réduites au maximum. De même, tout est mis en œuvre pour limiter la perturbation du trafic routier et effectuer le nettoyage des routes.

Monsieur Loiseleur souligne que la priorité est donnée à la communication. Il est joignable sur le portable ou par mail. Dès que les sentinelles donnent l'alerte, il se coordonne avec les différents intervenants afin régler au plus vite les litiges.

Monsieur Barré demande quels sont les produits dangereux sur le chantier.

Monsieur Loiseleur indique les éléments suivants : le diesel sur les machines, les bombes aérosol et la mousse polyuréthane, par exemple.

Monsieur Barré souhaite savoir également si la charte est contractuelle.

Monsieur Loiseleur rappelle que, dans le cas contraire, des pénalités sont apposées.

Monsieur José César, Bouygues Immobilier, souligne les efforts entrepris par les constructeurs dans le domaine de développement durable :

- + Valorisation de l'eau :
 - Eau pluviale utilisée pour l'arrosage urbain et la décoration (cascade...)
 - limiter la consommation d'eau dès sa sortie du robinet avec différents moyens (double vitesse, clapet, mousseur et brise-jet)
- + Maîtrise de l'énergie :
 - Label BBC
 - Limiter le chauffage, prévoir une bonne ventilation ainsi qu'une isolation acoustique extérieure.
- + Gestion de l'entretien : les déchets sont collectés via un système de conteneurs enterrés. Le cadre de vie s'en trouve amélioré.
- + Circulation apaisée
 - Avec une transition douce de la ville à la forêt, des emplacements pour les vélos, un espace stationnement en sous-sol.
 - Les phases de chantier doivent tenir compte de la vie aux alentours (délimiter les chantiers et la circulation des camions)
- + Respect de la charte
 - Chantier à faible nuisance
- + Biodiversité des paysages et utilisation de végétaux qui rappellent la forêt et la présence de l'eau

Monsieur Duclos indique que, suite à un problème d'eau, le chantier « îlot Stalingrad » a fait tourner des pompes jour et nuit. Il s'interroge également sur la présence/absence des composteurs souligne l'importance de prévoir, en aval, des lieux de réutilisation du compost.

Madame Dorison souhaiterait savoir si la circulation de l'eau du bassin est en cycle fermé comme le mur d'eau.

Monsieur L'oiseleur confirme et indique que la rue de la Bataille de Stalingrad sera en zone 30. Il informe que l'eau ne passera pas dans les canalisations elle ira en terre. En effet, la quantité de surfaces de terre perméable a été calculée à son maximum.

Madame Dorison s'inquiète sur la qualité de l'eau évacuée par les pompes.

Monsieur Le Vaguerèse, Akerys Promotion, indique que l'eau était limpide.

Monsieur Loiseleur rappelle que l'entretien des fontaines est à la charge des communes. Un contrat d'entretien des pompes avec un passage régulier du technicien est nécessaire.

Monsieur Le Vaguerèse informe que le problème d'eau a nécessité de pomper 35 mètres cube à l'heure en continu afin de pouvoir travailler au sec. Il indique que le Ru de Marivel est en grande partie canalisé. Il précise également que les bâtiments sont dimensionnés en conséquence et les sous-sols étanches.

Monsieur Le Vaguerèse, Akerys Promotion, enchaîne sur sa présentation.

Elle est axée plus particulièrement sur les dispositions concernant la norme BBC et les économies d'énergie.

Ainsi, la norme BBC sera respectée. Les certifications BBC Effinergie seront demandées à Promotelec.

Il explique les trois « recettes » pour atteindre la norme BBC (cf. la présentation power point jointe).

La structure des bâtiments est en béton armé ; l'isolation sera faite à l'intérieur et à l'extérieur, afin d'atteindre une résistance de 4,65 m².K/W (m² Kelvin par watt) pour les murs (5,25 pour le plancher bas ; 7,50 pour les toitures. L'isolant extérieur permet de supprimer la quasi-totalité des ponts thermiques, donc très peu de déperdition de chaleur.

Perméabilité à l'air : l'étanchéité des logements sera mesurée par des tests d'infiltrométrie dont les résultats devront être inférieurs ou égaux à 1 m³/h/m²shon.

Monsieur Loiseleur indique à Monsieur Duclos que les composteurs et les broyeurs sont gérés par la communauté d'agglomération de GPSO et qu'ils ont un centre de traitement. Il précise que les particuliers utilisent le compost dans les jardins familiaux.

Monsieur Ernest rappelle à l'assemblée que ce sont les membres du CC2D qui ont réclamé les composteurs.

Monsieur Le Vaguerèse précise aux membres du CC2D le label BBC à l'aide du PowerPoint joint en annexe 1.

Monsieur César explique qu'un bâtiment bien pensé est un bâtiment bien construit.

Monsieur Ernest s'interroge sur l'utilisation des eaux pluviales, notamment pour l'arrosage urbain.

Monsieur Loiseleur précise que, dans les citernes de récupération, il est difficile d'analyser la qualité de l'eau récupérée ainsi, et qu'elle n'est pas toujours de bonne qualité. Il souligne également qu'il n'est pas agréable d'arroser avec de l'eau qui n'est pas claire.

Monsieur Loiseleur explique à l'assemblée que le City Stade aura un revêtement qui absorbe et amortit le bruit, le grillage autour ne devra pas vibrer, l'éclairage sera diminué le soir. Il rappelle qu'il n'y aura pas de point d'eau accessible au public afin d'en éviter le gaspillage.

Monsieur Ernest demande si la Charte est respectée.

Monsieur Loiseleur indique que la Charte a été intégrée à l'acte de vente et ses annexes.

Il précise que sur les trois chantiers, il n'y a eu que six alertes - dont trois pour la MJC et trois pour l'école du centre. Il souligne que, dès qu'un dysfonctionnement est signalé, tout est mis en œuvre pour le réparer.

Monsieur Barré indique que la prochaine séance se déroulera **le samedi 21 septembre 2013 à 9 h 30.**

Fin de la séance à 11h45.

Plan de Déplacement Administratif (PDA) : « Le Plan de Déplacement est une démarche globale et intégrée d'analyse et d'optimisation des différents déplacements inhérents aux activités d'une administration : déplacements des employés, accessibilité des visiteurs, déplacements professionnels et gestion des flux des marchandises ».*